

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 11 OCTOBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le 11 octobre, à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur André BESSIÈRES, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs André BESSIÈRES, Laurent BOLOS, Alain ALBAREIL, Francis CANDAU, Daniel DIDI, Mesdames Christine LACROIX, Ruth HOWARD D'ARCY, Emilie MAYNARD, Valérie POUSSIER-MILHIN.

**Étaient excusés** : Isabelle LE MINEUR et Laurent POUDRE qui donne procuration à Mme Christine LACROIX.

**Secrétaire de séance** : Virginie BOUISSET

-----

À l'ouverture de la séance, le compte rendu du dernier Conseil Municipal, en date du 27 mai 2014, a été approuvé.

**1/ Objet : Reconduction Taxe d'Aménagement :**

M. le Maire aborde le sujet de la taxe d'Aménagement en informant l'assemblée que celle-ci, déjà instaurée sur la Commune depuis la délibération du conseil municipal du 16 novembre 2011, arrive à échéance au 31 décembre 2014. Par conséquent, le Maire propose de prendre une nouvelle délibération pour reconduire la Taxe d'Aménagement d'année en année, sauf renonciation, en gardant le taux actuelle de 5 %.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'unanimité.

**2/ Objet : CCID – proposition de 24 noms :**

Afin que la DDFiP puisse établir la CCID, il est nécessaire de leur envoyer une liste de 24 personnes selon les critères de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à la DDFiP la liste suivante :

Titulaires :

SAGNE Lucette	LACROIX Jean-Pierre
MAYNARD Lina	BROCHOT Guillaume
BOUYSSSET Jean-Paul	CASAGRANDE Maurice
VIDUS Germaine	MARTINA Pascal
DA SILVA Colette	VIALARD André
BULLEIH François	DELAPLACE Gérard
FOUSSAC Jean-Claude (domicilié à Albas)	

Suppléants :

ASTORG Jean-Pierre  
GRAO Eric  
MARNAS Huguette  
PIASER Noël  
THORAVAL Michel  
MARTY Guy  
MURAT Jean-Pierre (domicilié à Les Junies)

CASTELLON Marie  
GAUTIER Serge  
BETTEX Sandrine  
SERRA Didier  
GRENAILLE Bruno  
RUTHERFORD Jacqueline

### **3/ Objet : Document unique - convention :**

Le Maire de Castelfranc est soucieux de faire progresser la prévention des risques professionnels et les conditions de travail de ses agents. L'objectif est entre autre, de diminuer les accidents et les maladies professionnelles. Pour ce faire, il souhaite mettre en place « le document unique d'évaluation des risques professionnels. »

Le Centre de Gestion a été sollicité pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce projet sera réalisé en pluridisciplinarité, avec l'implication de tous les agents et des élus de la collectivité. Le document unique sera présenté au Comité Technique Paritaire, puis suivi et mis à jour chaque année.

M. le Maire informe que le Fond National de Prévention peut être sollicité pour obtenir des subventions. Aussi, il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Fonds National de Prévention.

L'assemblée délibérante se prononce favorable à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

### **4/ Objet : Indemnités perceptrice :**

Suite aux dernières élections municipales, M. le Maire informe l'assemblée qu'il faut à chaque renouvellement de mandat, demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil. Il propose donc d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Mme VERGNES Christiane ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'unanimité

### **5/ Objet : Motion pour la sauvegarde de nos écoles :**

Suite à l'invitation des Maires par M. l'Inspecteur d'Académie du Lot afin d'évoquer le nouveau maillage du territoire scolaire lotois, M. le Maire présente à l'assemblée la « Motion pour la sauvegarde des écoles de village ».

Il explique que celle-ci tend à préserver les écoles de proximités de nos RPI.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette motion qui stipule ce qui suit :

« Considérant qu'il est indispensable de préserver une école de proximité garante d'un enseignement de qualité ; que l'école représente en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social ; que l'école est, dans nos villages, source de fréquentation des commerces et des services locaux ; que l'école permet à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnels locaux ; inquiet par le nouveau maillage du territoire

scolaire lotois qui, en supprimant des RPI fonctionnels, efficaces et viables, aura pour conséquence la fermeture à court terme des écoles rurales au profit de centres scolaires de plus grandes dimensions, Le conseil municipal de la commune de Castelfranc souhaite attirer l'attention de la population et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manquera pas de se produire en cas de disparition de nos écoles publiques rurales ; réaffirme son attachement aux écoles des communes du territoire lotois ; s'engage à soutenir la présence et le maintien de ces écoles, aujourd'hui viables et vivantes, dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie et des services publics en milieu rural. »

#### **6/ Objet : Travaux en urgence et à moyen terme :**

M. le Maire informe l'assemblée de l'état de la D 811 détérioré au niveau des trottoirs et accotement, en face de la brocante Méli-Mélo. Pour faire ces travaux, qui dureront 10 ou 15 jours, il faudra prévoir une dérogation au budget de près de 10.000 €. La bande de roulement, quant à elle, sera à la charge du Conseil Général.

Il informe ensuite du problème des eaux pluviales pour le lotissement Recobert. A l'origine du projet un bassin de rétention de 385 m<sup>3</sup> était prévu. Puis il a fallu installer une réserve incendie qui elle-même n'est pas finalisée. Afin de prévoir des événements pluvieux de forte intensité il faut prévoir une zone de filtration qui atténue les dégâts de fortes pluies.

Les études pour ces deux projets d'urgence ont été confiées au SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et Ingénierie) une nouvelle structure d'assistance technique aux municipalités à laquelle Castelfranc a adhéré.

#### **7/ Objet : Vente terrain à Ruth Lane :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le 29 mai 2013 par délibération n°32 il a été décidé de revendre des parcelles du terrain cadastré section A n° 866, 1179, et 1180 acquises par la mairie par délibération du 10 décembre 2011 ; ce terrain est connu sous le nom du « jardin Degros ».

Le prix de vente du terrain a été fixé lors de la délibération du 29 mai 2013 à Vingt Sept euros le m<sup>2</sup> (27 euros).

Un nouveau document d'arpentage a été établi par Monsieur Brignol Géomètre Expert à Fumel en date du 15 février 2013 sous le numéro 278 Y.

Suite à la demande de Mme LANE Ruth, 24 rue Notre Dame 46140 Castelfranc, d'acquérir les parcelles :

Section A n° 1398 superficie : 01.08 a

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de consentir et accepter cette vente moyennant le prix principal de :

DEUX MILLE NEUF CENT SEIZE EUROS (2.916 Euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire.

#### **8/ Objet : Convention PVR :**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L.332.6.1.2, L332.11 et L332.11.2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal de la Commune de Castelfranc, a par délibération en date du 3 février 2011 instauré le régime de la

participation pour voirie et réseaux destiné à permettre l'implantation de constructions sur les terrains nouvellement desservis sur le secteur du plateau : « Cap de Combes Cazals ».

L'article L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme permet, en application d'une convention avec la commune, aux propriétaires fonciers des terrains desservis de verser leur participation avant la délivrance des autorisations d'occuper le sol (permis de construire, dépôt d'une déclaration de travaux, autorisation d'aménager un terrain pour l'accueil d'habitations légères de loisirs ou arrêté de lotir ou d'approbation d'un plan de remembrement).

Par application de la délibération du 29 mai 2013, le montant de participation exigible par mètre carré de terrain a été fixé à 3.6301 euros T.T.C.

Aussi, Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer toutes les conventions pour la PVR avec les propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire.

### **9/ Objet : Convention périscolaire :**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'au vu de la réforme des Rythmes Scolaires, il convient d'établir des conventions de Prestations de Services entre diverses Associations ou prestataires et la mairie de Castelfranc pour l'année scolaire 2014-2015 et ce afin de pouvoir offrir aux enfants de l'école de Castelfranc des activités diverses et de qualité.

Les termes de ces prestations de Services seront définis dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire.

### **10/ Régisseuse :**

Le Maire informe l'assemblée que depuis les changements de poste de Mme Virginie Bouisset et Mme Lovely Zanin, Mme Lovely Zanin sera plus souvent amenée à vendre des tickets cantine. Il convient donc de désigner Mme Lovely Zanin régisseur principal, et Mme Virginie Bouisset régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination de Mme Lovely Zanin en qualité de régisseur principal de la régie de recettes des tickets de cantine, et la nomination de Mme Virginie Bouisset en qualité de régisseur suppléant, et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination correspondant.

### **11/ Questions Diverses :**

- Marché de Noël :** cette année le marché de Noël se déroulera le dimanche 14 décembre. Le Maire informe l'assemblée que les associations organisatrices de ce marché, ont toujours besoin de volontaires pour aider au bon déroulement de cette journée.
- Appartements en location :** M. le Maire informe l'assemblée de l'état de plusieurs logements propriété de la Commune. Certains commencent à prendre de l'âge, les réparations se font de plus en plus coûteuses et la perception des loyers est parfois difficile. Sans compter qu'une recette conséquente ferait du bien aux finances de la

commune en cette période où les dotations de l'état seront particulièrement réduites. C'est le cas de l'immeuble situé place de l'Orphéon pour lequel existe un intérêt d'achat de la part d'un locataire. Après en avoir abondamment discuté, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour que soit lancée la procédure pour que cette vente se fasse dans les plus brefs délais et dans le respect de normes établies pour ce genre d'opération : évaluation des domaines, certificats de conformité (plomb et amiante), constitution d'une commission pour évaluer les offres et décision du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal demande aussi à la secrétaire de se renseigner pour les attestations de plomb et de termites, ainsi que sur les moyens de prélèvement automatique que la Commune peut proposer aux locataires.

- SIPA : M. le Maire annonce que le SIPA a décidé de modifier ses statuts afin de retirer la Ville de Cahors de leur liste d'adhérents. Ce qui permettrait au SIPA d'obtenir une dotation DETR qui subventionnerait la construction d'une nouvelle fourrière animal. Chaque Conseil Municipal adhérent peut délibérer contre cette modification. Le Conseil Municipal de Castelfranc décide de ne pas aller contre cette démarche du SIPA.
- Site internet : M. Albareil propose de reprendre le site internet du village. Cela coûterait 60 € par an de frais d'hébergement de site internet, ce qui est inférieur au montant actuel que la Commune paie au Centre de Gestion. Le Conseil Municipal est d'accord pour que M. Albareil reprenne le site internet de Castelfranc.
- La famille Jusmet, actuellement dans un logement insalubre de Lot Habitat, s'est vu attribué le logement Polygone, montée des Cayrous, à partir du 15 octobre 2014. Sur leur ancien logement il reste un impayé à EDF, dû à la panne de chaudière qui n'a pas été réparée. L'assistance sociale en charge du dossier demande si le Conseil Municipal serait en mesure d'apporter une aide pour liquider cette dette. Le Conseil Municipal considèrera cette demande dès qu'elle lui sera parvenue.
- Expo Centenaire 14-18 : une exposition suivie d'un colloque sur le centenaire de la guerre 14-18 aura lieu le 9 novembre prochain. Une lettre d'information est prête et sera distribuée chez les habitants.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE.**

À Castelfranc,  
Le 16 octobre 2014

**Le Maire,  
André BESSIÈRES**